

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP président
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
ÉTAIENT ABSENTS MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 102

Séance tenue le 27 mars 2003, à 13 h 30
Auberge Grand-Mère
10, 6^e Avenue
Grand-Mère

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 MARS 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MRC DE MASKINONGÉ	
JOCELYNE ÉLIOT-LEBLANC, ISABELLE LESSARD	2
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN	
SÉBASTIEN DUCHESNE	17
REPRISE DE LA SÉANCE	28
COMITÉ DE CITOYENS DE MASKINONGÉ	
CLAUDE LIVERNOCHE, MICHEL NEVEU	28
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC	
ANNIE BERGER, PIERRE LAMPRON, GILBERT RIOUX	37

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Reprise des travaux de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le développement durable de la production porcine au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous! Il y a moins de monde aujourd'hui. Hier soir, c'était pas mal plus rempli.

10 Je m'appelle André Beauchamp. J'ai le plaisir de présider cet après-midi, avec mon collègue, monsieur Mario Dumais. Les deux autres membres de la Commission, la présidente, madame Louise Boucher et monsieur Alfred Marquis sont actuellement à Alma pour l'audition de mémoires. La procédure nous permet comme ça de nous diviser en deux équipes pour pouvoir faire l'audition des mémoires. Il y a plus de 300 mémoires qui ont été annoncés et vous
15 comprenez l'importance du temps que nous devons consacrer à ça et, compte tenu des échéances de la Commission, nous avons décidé de nous séparer la tâche.

J'identifie rapidement les gens qui sont autour de l'équipe. Alors, sur la table à côté, madame Julie Cyr qui est analyste auprès de la Commission, monsieur Daniel Bérubé, spécialiste en communications. À la régie, monsieur Daniel Moisan et Jean Métivier. À la transcription des débats, madame Lise Maisonneuve. Et, à l'arrière, la personne qui vous a
20 accueillis, madame Suzanne Bouchard qui est coordonnatrice de la Commission.

Les démarches que nous avons suivies depuis le 15 septembre au moment du début du mandat, vous savez que notre mandat va du 15 septembre 2002 au 15 septembre 2003, compte tenu du fait qu'il n'y avait pas d'étude d'impact, nous avons essayé de tenir un certain nombre de rencontres thématiques pour approfondir le sujet et, ensuite, nous avons fait la tournée, la première tournée du Québec en demandant aux ministères impliqués, les principaux ministères impliqués, le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires
30 municipales, la FAPAQ, La Financière agricole, etc., ces gens-là, de déléguer leurs responsables pour être en mesure de répondre aux questions des citoyens à partir de débuts de portraits régionaux.

Nous en sommes maintenant à la phase dite des mémoires, c'est-à-dire que toute personne, groupe, municipalité intéressé peut s'adresser à la Commission pour présenter son analyse du dossier et essayer de suggérer des recommandations ou des pistes d'action que la Commission analysera, et qui font partie de l'ensemble des opinions reçues et des points de vue sur un dossier qui est très controversé et qui est, je pense aussi, fort important.

40 Pour cet après-midi, donc, pour les gens qui viennent ici, normalement vous nous avez fait parvenir un mémoire au préalable. Nous avons lu ce mémoire. Nous en avons discuté ensemble au plan des commissaires. Ce que nous vous demandons, quand vous êtes appelés, c'est de présenter votre mémoire et, ensuite, nous essayerons d'échanger avec vous, non pas dans le sens d'essayer de vous mettre en question mais profondément pour bien comprendre

45 votre pensée et aussi pour vous situer par rapport à d'autres intervenants, pour voir un peu comment la dynamique du dossier se présente dans chaque cas.

Je rappelle que s'il y avait des gens qui voulaient encore déposer des mémoires, cela est possible. Malheureusement, toutefois, nous ne pourrions pas auditionner ces mémoires. Mais il est possible de présenter des mémoires jusqu'au 15 mai. Il suffira de vous informer auprès du secrétariat. Et, à ce moment-là, les mémoires déposés feront partie de la documentation mais nous ne pourrions pas les auditionner, mais ils feront partie de la documentation reçue et des choses dont nous tiendrons compte dans la rédaction, la production de notre rapport.

55 Vous imaginez un peu, avec l'immensité de la documentation déposée jusqu'à maintenant, l'ampleur du travail à faire d'analyse et de réflexion de la Commission pour arriver à essayer d'interpréter tout ça et de suggérer des pistes d'action.

La procédure prévoit que dans le cadre présent, il puisse exister un droit de rectification. Donc, s'il y avait une erreur de faits dans la présentation de mémoire, des choses qui, au plan des faits, sont fausses, il y a possibilité à toute personne présente de demander un droit de rectification. Il faut pour cela s'inscrire auprès de madame Bouchard à l'arrière et, à la fin de la réunion, je demanderai s'il y a des droits de rectification. Ce n'est pas un droit de réplique. Ce n'est pas un droit de réfutation. Ce n'est pas un droit argumentaire, mais simplement un droit de corriger des erreurs de faits.

Ces choses étant dites, j'ai le plaisir d'accueillir maintenant la MRC de Maskinongé, madame Jocelyne Eliot-Leblanc et madame Isabelle Lessard. Bonjour, mesdames.

70 **Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :**

Bonjour!

75 **Mme ISABELLE LESSARD :**

Bonjour!

Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :

80 Donc, dans notre présentation, je veux juste vous dire au début, parce que j'ai un débit qui est très rapide, ça fait que si vous voyez qu'effectivement c'est trop rapide, bien, vous me faites des signes pour m'arrêter pour diminuer mon débit. Je travaille là-dessus, mais j'ai beaucoup de difficulté. Parce qu'en politique, ils nous disent toujours que c'est celui qui dégaine le premier qui gagne, ça fait que j'ai développé cette habileté-là et j'ai de la misère à m'en défaire.

85

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous êtes bien madame Leblanc?

90 **Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :**

C'est bien ça. Peut-être pour plus de connaissance, je suis aussi présidente du comité agricole et je suis accompagnée de madame Isabelle Lessard qui est aménagiste au niveau de la MRC.

95

Ça fait que donc, vous comprendrez que nos préoccupations, c'est au niveau de l'aménagement du territoire et, suite à l'écoute active par rapport aux préoccupations de la population, si on regarde la cohabitation agricole et non agricole, la qualité de vie des citoyens, ça fait partie aussi des préoccupations.

100

Donc, au début, pour bien camper rapidement en quoi ça consiste le territoire de la MRC de Maskinongé, vous me permettez quelques statistiques rapides et, par la suite, vous dire qu'on a quatre points de préoccupation qui sont, en fait, des recommandations qui nous permettraient de mieux d'abord renseigner la population et d'avoir aussi des outils qui nous permettraient d'agir par rapport à ça. Ça fait que c'est donc un peu l'ensemble des quatre recommandations qui vont être présentées par la suite.

105

D'abord, de vous dire que notre territoire se compose de 17 municipalités. Notre population est de 34 980. La structure territoriale est très diversifiée. Vous avez l'agriculture au sud; la forêt plus au nord; puis les activités récréatives et industrielles, etc., dans l'ensemble du territoire.

110

L'agriculture dans notre territoire de Maskinongé, ça occupe 22 % de la superficie totale, mais si on extrait de ça, on a deux secteurs qui sont Alexis-des-Monts et Saint-Mathieu où la forêt domine, donc si on extrait de ça, on se ramasse avec 55 % de superficie qui serait agricole.

115

On sait que chez nous, on a un fort potentiel en agriculture. On se classe dans les sols 1 et 2. En 2001, on avait 564 fermes qui avaient été recensées à l'époque et 654 en 96. Donc, on a une baisse actuelle de 14 %, ce qui représente 46 % des fermes en Mauricie et 74 % de terres qui sont en culture. Ça représente 60 % des revenus agricoles totaux de la Mauricie. La production porcine représente environ 68 % de la production de la Mauricie.

120

On atteint un certain plafond agroenvironnemental. Neuf municipalités identifiées comme zones d'activités limitées en forte proportion de terre en culture, présence très limitée de boisés et de fermes.

125

Nous, on vous rappelle aussi qu'on a été les premiers à mettre en place au Québec les comités agricoles et c'est avec eux, effectivement, qu'on a travaillé au niveau du contrôle intérimaire et de mettre en place -- on sait que notre schéma a été en vigueur à partir de décembre 2002. C'est sûr, ce qui nous préoccupe et qui soulève souvent les préoccupations des citoyens, c'est la prise de conscience au niveau des odeurs, qui devient des contraintes.

130

135 Donc, c'est sûr que ça crée un impact environnemental très important parce qu'on est en surplus et donc, souvent, il y a aussi de l'épandage près des cours d'eau et des sources d'eau souterraine.

140 Ça fait que donc, dans nos recommandations, c'est sûr que l'acceptation sociale d'un projet d'implantation passe par l'information. On dit qu'on devrait avoir des conditions supplémentaires aux certificats d'autorisation, on devrait mettre en place une certaine procédure dont le cadre pourrait être déterminé par la MRC et par le biais de son comité consultatif. Par la suite seraient interpellées les municipalités par le comité consultatif d'urbanisme et les municipalités auraient le devoir de faire une consultation publique auprès de leurs citoyens, qui vise la mise en place soit de nouvelles installations ou d'agrandissement d'installations. Ça fait qu'on trouve que ça serait une meilleure harmonisation et une meilleure compréhension pour la
145 cohabitation si, effectivement, on pouvait être capable, par le biais d'un système d'entente, de réaliser qu'on puisse donner toute l'information suffisante aux citoyens.

150 Dans un deuxième temps, bien sûr, pour arriver, on peut avoir un comité consultatif mais il faut aussi lui donner les outils d'agir. Présentement, on sait que le ministère, quand les gens s'adressent au ministère des Affaires municipales, on répond à travers le schéma d'aménagement et la réglementation, on a le pouvoir d'agir. Mais, effectivement, on ne l'a pas le pouvoir d'agir, parce que si on doit changer les réglementations, il faut passer par les gouvernements concernés qui, eux, acceptent qu'on puisse moduler la réglementation.

155 Ça fait que donc, ce qu'on demande, c'est qu'on demande, en fait, dans la révision de pouvoir avoir une façon, des outils pour agir, donc sur les épandages et la gestion des fumiers solides.

160 Je donne un exemple. Dans les zones d'urbanisation importantes ou les zones récréatives, on pourrait, par zone, dire: il faut aller vers une mécanisation ou une nouvelle technique ou mettre des fumiers solides, ce qui nous permettrait de réduire l'impact des odeurs. Ça fait que donc, en nous permettant d'avoir des outils supplémentaires, bien, ça nous permettrait d'être capable d'agir sur les contraintes des odeurs.

165 Et par rapport à ça aussi, si on regarde les outils par lesquels on doit agir, des fois, on sait qu'il y a des délinquances dans ce domaine-là, mais quand on doit agir sur la délinquance, souvent on manque de preuve, puis on n'est pas capable d'agir. Cette responsabilité-là a été transférée aux municipalités, mais les municipalités n'ont pas reçu de consigne du ministère de l'Environnement et, donc, on devrait, avant de nous avoir transféré ça, avoir développé des
170 mesures qui nous permettent d'agir. Parce que des fois c'est un peu frustrant de ne pas avoir les mesures et on sait qu'il y a beaucoup de laisser-passer si on ne trouve pas les mesures nécessaires pour agir sur la délinquance qui existe dans le domaine agricole.

175 Ça fait que, donc, on ne dit pas que tous les agriculteurs sont comme ça. Nous, en travaillant au comité agricole, on se rend compte qu'effectivement, il y a beaucoup de leur part de travail qui est fait auprès de ces gens-là, mais on dit si on a des mesures qui viennent dissuader ces gens-là de faire de la délinquance, bien, il faut avoir ces moyens-là.

180 Dans un autre temps, il y a aussi un impact des normes gouvernementales sur le milieu.
Si on regarde, le Règlement sur les exploitations agricoles impose aux agriculteurs d'avoir
suffisamment de superficie pour l'épandage de leur lisier. Mais présentement, ce qu'on envisage,
c'est le déboisement. On sait que nous, comme je l'ai dit tantôt dans ma présentation, on a deux
secteurs forts et on a une réglementation au niveau de la MRC par rapport à l'abattage.

185 Mais en ce qui concerne la balance des zones agricoles où se retrouvent des petits
boisés, on n'a pas de réglementation. Ça fait que ce qu'on pense, c'est de prendre ces boisés-là
et on pense que ça aurait un impact environnemental très important s'il fallait déboiser pour être
capable de faire de l'épandage au niveau de ces boisés-là. Donc, il faut agir rapidement pour ne
pas permettre, soit avoir une réglementation qui ne permet pas le déboisement pour utiliser ces
190 superficies-là, mais travailler à trouver des solutions autres que de prendre ces boisés-là. Ça fait
que c'est une autre recommandation.

Il y avait aussi un autre dossier sur lequel on a travaillé à la mise en place avec l'UPA
Mauricie et le MAPAQ pour acquérir des connaissances au niveau des nappes, la distance
195 séparatrice des prises d'eau potable. Ça fait que donc, on avait demandé d'avoir des subventions
nécessaires à la réalisation lorsqu'on a travaillé au schéma d'aménagement mais,
malheureusement, on n'a pas eu le financement nécessaire pour être capable, parce que ça
prend des hydrogéologues, de définir la distance qui pourrait séparer l'épandage au niveau des
prises d'eau.

200 Ça fait que donc, on se dit que, effectivement, en 2006, ça sera une imposition. Ça sera
une imposition qui aura un impact sur deux acteurs, autant les municipalités qui devront voir à
l'engagement d'hydrogéologues et définir les distances qui pourraient séparer des prises d'eau, ça
fait qu'on se dit qu'à ce moment-là, on devra avoir l'appui de subvention du gouvernement parce
205 qu'on ne pourra pas y arriver.

Et, dans un deuxième temps, bien, vous comprendrez qu'on sera confronté aussi à
réduire au niveau agricole, au niveau économique, au niveau de l'agriculture. Si on extrait encore
du sol en sachant qu'il en manque, bien, on vient de créer une autre contrainte qui se finance
210 aussi au niveau des agriculteurs, mais il faudra aussi tenir compte de ça. Ça fait que donc, on dit
qu'on devra avoir un appui financier pour être capable de réaliser ça, sans quoi on ne pourra pas y
arriver.

On vous dit en conclusion que nous, ce qu'on vise à travers ça, c'est d'abord d'informer
215 suffisamment le citoyen et de l'écouter par rapport à sa prise de position et d'être capable de nous
donner les outils nécessaires pour être capable d'agir. Et ça, ça nous permettra de vivre en
harmonie, parce qu'on doit vivre aussi de l'agriculture, de vivre en harmonie avec l'agriculture et
l'urbanisation qui s'y trouve aux côtés en tenant compte des usages.

220 C'était un peu l'ensemble de nos propos cet après-midi.

LE PRÉSIDENT :

225 Merci, madame. Vous avez bien raison, vous en avez dit beaucoup en peu de temps.
Écoutez, il y a un point, attaquons-les un après l'autre, parce qu'il y a des choses qui sont assez
neuves dans votre présentation. Notamment, au fond, le milieu agricole, quand il vient nous voir,
a tendance à dire que les plaintes des citoyens, c'est subjectif, puis ce n'est pas très fondé, puis
les citoyens ne comprennent pas ce que ça veut dire vivre à la campagne.

230 Et, vous, au contraire, vous estimez que les odeurs, c'est des choses importantes et que
vous pouvez jouer un rôle dans le dialogue à ce niveau-là, de sorte que vous suggérez une
procédure qui est assez particulière, c'est-à-dire une opinion du comité consultatif d'urbanisme,
ensuite de ça ça va au conseil, si j'ai bien compris, au conseil municipal et, qu'ensuite, le conseil
municipal procéderait à une consultation de sa population, vraiment consultative, et ensuite le
235 conseil prendrait des décisions. Et vous avez dit verbalement, à la fois pour les nouveaux projets
ou pour les agrandissements. Donc, vous voulez un rôle pour la municipalité à ce niveau-là.

240 Par ailleurs, si on regarde l'Union paysanne, elle, elle demande un référendum. Vous,
vous n'allez pas au référendum. Vous imaginez une espèce de structure intermédiaire. Donc,
vous êtes comme à mi-chemin entre l'exigence très formelle de l'Union paysanne, puis par
ailleurs, vous n'estimez pas que la situation actuelle est suffisante. Vous pensez que vous avez
un rôle à jouer à ce niveau-là.

Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :

245

Oui. Parce que quand on écoute les citoyens, souvent ils ont prêts à s'asseoir et à regarder ensemble qu'est-ce qu'on pourrait prendre comme action. Et souvent, les citoyens sont plus en réaction.

250

Nous, ce qu'on dit, au lieu d'avoir des citoyens qui sont en réaction, avant que ça arrive, parce qu'on sait souvent, tout ça se passe, c'est à l'insu du citoyen, parce que si ça correspond à notre réglementation au niveau municipal, ça passe. Si ça correspond à la réglementation du ministère de l'Environnement, ça passe. Personne le sait puis, demain matin, dans ta cour naît une porcherie près de ta maison et tu ne l'as pas su.

255

Ça fait que c'est la réaction qui est venue, nous, qu'on pense, sans avoir la prétention de tout connaître, c'est qu'effectivement c'est arrivé, parce que le citoyen doit réagir rapidement. Ça fait que si on l'informe suffisamment de ce qui -- parce que, bien souvent, il ne sait pas les nouvelles pratiques, parce que nous on a appris à travailler avec l'agriculture, parce que même si on est des urbains, ils nous ont dit: écoutez, on a de nouvelles pratiques. Donc, souvent, de leur dire: écoutez, on a de nouvelles pratiques.

260

Puis au-delà de l'information, on se dit -- tantôt, vous avez bien décrit un peu notre présentation, mais on dit: après, ça reviendra au comité consultatif agricole de la MRC que s'il y avait un litige, qu'il dit, effectivement, on ne veut pas du tout, du tout, puis qu'il n'y aurait pas de nuance entre la demande et l'acceptation, bien, là, il pourrait y avoir toute une nuance. Puis de regarder qu'est-ce qu'on est encore capable pour arriver à être capable de se concerter pour que, effectivement, d'arriver à des ententes.

265

270

LE PRÉSIDENT :

Oui, parce qu'il y a au moins un maire qui est venu nous voir en nous disant: au fond, les promoteurs ont tendance à vouloir prendre le monde par surprise et à le faire en cachette. Et, vous, c'est le contraire. Au lieu de vous cacher, vous cherchez à informer au préalable et à recevoir l'avis de vos citoyens.

275

Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :

C'est ça. Moi, je comprends vos propos, mais le producteur doit agir comme ça par rapport à toute la réaction des citoyens. Mais, dans le fond, c'est parce que les règles, de la façon qu'elles sont faites, elles ne sont pas faites sur l'information, elles sont faites sur la réaction. C'est ça.

280

Mme ISABELLE LESSARD :

285

Si je peux juste me permettre d'ajouter un petit point, c'est que la façon dont on propose de procéder, c'est qu'on utilise déjà des outils qui sont en place. On utilise déjà des instances. Donc, en passant par la MRC et le comité consultatif agricole, on s'assure de mettre en place un cadre à l'intérieur duquel on va mettre des critères. Et, par la suite, c'est sûr que la consultation de la population doit se faire au niveau de la municipalité.

290

Mais étant donné qu'on utilise aussi le comité consultatif d'urbanisme qui, lui, est composé de citoyens et que lui aurait comme un rôle de recommandation au conseil, bien, on pense que ça pourrait favoriser le dialogue avec les citoyens.

295

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça veut dire qu'une demande qui serait adressée au ministère de l'Environnement devrait être envoyée à la MRC qui, elle, l'enverrait au comité consultatif agricole? C'est ça?

300

Mme ISABELLE LESSARD :

C'est un peu l'idée, dans le sens qu'on dit on ajoute une condition à l'implantation des projets. On a les conditions qui sont déjà exigées au niveau du ministère de l'Environnement, ça, c'est tout à fait normal aussi que ça passe par là, puis on ajoute aussi une étape en disant, bien, il faut informer les citoyens. Puis la façon de le faire et de les écouter, c'est un peu de cette façon-là. On ne veut pas se buter non plus éventuellement à des conseils municipaux qui auraient une vision de la chose qui serait peut-être un petit peu trop drastique en disant, bon, on est contre ça ou on est trop pour ça, et ça ferait en sorte que ça pourrait se faire...

305

310

LE PRÉSIDENT :

Alors, le ministère de l'Environnement a sa juridiction d'ordre technique...

315

Mme ISABELLE LESSARD :

Oui, oui.

320

LE PRÉSIDENT :

... vous l'envoyez en parallèle donc à la MRC qui, elle, le donne à son CCA. Le CCA le renvoie à la municipalité?

325 **Mme ISABELLE LESSARD :**

C'est-à-dire que le CCA et la MRC auraient plus un rôle de faire un document de base qui établit des critères. Elle n'aurait pas nécessairement tous les dossiers de demande. Ça s'en irait à la municipalité qui, elle, traiterait la demande en fonction du cadre qui est établi au niveau de la MRC. Un peu comme ça se fait avec les schémas d'aménagement et la réglementation.

330 **LE PRÉSIDENT :**

Puis à la municipalité, là il y aurait le comité consultatif d'urbanisme, une certaine consultation de la population et le retour au conseil.

335 **Mme ISABELLE LESSARD :**

Oui, c'est sûr, parce que le comité consultatif d'urbanisme a un rôle de recommandation auprès de son conseil, donc il pourrait le guider pour mettre en place la consultation.

340 **LE PRÉSIDENT :**

Ça ferait comme un tamisage et ça obligerait les gens à négocier.

345 **Mme ISABELLE LESSARD :**

Justement.

350 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça qu'est l'intention.

355 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Dans votre document, à la page 4, vous mentionnez après le titre: *Problématique des odeurs et prise de conscience municipale*, vous mentionnez qu'au cours de l'année 2002, dans deux municipalités, la population s'est soulevée contre l'implantation de ce qu'on appelait alors des mégaporcheres. Alors, on imagine qu'avec le moratoire, les implantations ne se sont pas faites à cause du moratoire.

360 **Mme ISABELLE LESSARD :**

C'est ça.

365

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

O.K. pour cette petite information. À la page 6, le dernier paragraphe de la page 6, vous dites:

370

«Afin de pouvoir prendre suffisamment en compte les réalités régionales, les MRC devraient pouvoir avec leur comité consultatif agricole, établir de façon plus indépendante le contenu de...»

et là, vous parlez de la planification et de l'aménagement,

375

«... le contenu de ces documents de planification. Ainsi, certaines possibilités devraient être clarifiées et établies.»

J'imagine que vous venez, dans la présentation de la mécanique de consultation, de parler d'un document d'encadrement de la MRC du comité agricole relativement au projet d'élevage. Alors, ici, quand vous parlez du rôle en matière de planification de la MRC, est-ce que vous vous référez à la production d'orientations comme celle-là ou aviez-vous d'autre chose en tête? Qu'est-ce que vous entendez, quel rôle de planification vous voyez à la MRC? Et quand vous dites que certaines possibilités devraient être clarifiées et établies, qu'est-ce que vous avez en tête exactement sur ces sujets-là?

380

385

Mme ISABELLE LESSARD :

Ce à quoi on fait référence dans ce paragraphe-là, c'est vraiment la confection des outils au niveau du schéma d'aménagement révisé, entre autres. Ce qu'on voulait dire, c'est que le ministère des Affaires municipales nous donne des orientations. Par contre, ce qu'il véhicule au niveau de la -- ce que j'ai entendu ici même aux dernières audiences, c'est qu'il invitait les gens à aller se présenter au conseil des MRC et de dire ce qu'ils souhaitaient par rapport à, entre autres, aux distances séparatrices pour les odeurs. On sait très bien que ces distances-là, c'est imposé aux MRC. On n'a pas vraiment de marge de manoeuvre.

390

395

La même chose au niveau quand on parle de compatibilité des usages en zone agricole. On s'est penché avec le comité consultatif de façon très, très sérieuse sur ça, ce qu'on souhaitait par rapport à nos particularités régionales, à ce qui se passe chez nous, par rapport à notre zone telle qu'elle est et on s'est fait dire en bout de ligne: «Bien, non, recommencez. Ce n'est pas ça qu'on veut. C'est telle ou telle chose qu'il faut que vous mettiez.»

400

Donc, c'est un peu ce à quoi on fait référence, c'est qu'il faut tenir compte de nos particularités. En théorie, on nous le permet mais, en réalité, ce n'est pas vraiment le cas.

405 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Alors, sur les thèmes des distances séparatrices, de la compatibilité de diverses activités en zone agricole, vous trouvez que la marge de manoeuvre de la MRC est trop restreinte ou encore inexistante.

410

Mme ISABELLE LESSARD :

Oui, très restreinte.

415 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

D'accord. À la page 7, vous mentionnez, avant le paragraphe qui est écrit en gras, vers la deuxième moitié de ce paragraphe-là, vous dites:

420

« Certaines MRC ont d'ailleurs estimé nécessaire d'intervenir à cet égard... »

et là, vous parlez du mode de gestion des fumiers et des techniques d'épandage, donc:

425

« Certaines MRC ont d'ailleurs estimé nécessaire d'intervenir à cet égard, même si le pouvoir ne leur était pas clairement dévolu. Elles ont donc régi le mode d'épandage dans certaines zones et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a jugé ces règlements conformes aux orientations gouvernementales, tout en spécifiant qu'il ne se prononce pas par rapport à la légalité ou non de ceux-ci. »

430

Alors, pour nous, c'est une information nouvelle, c'est la première fois qu'on entend dire ça parce que, jusqu'à maintenant, on avait toujours entendu dire que les municipalités ne pouvaient pas régir le mode de gestion des lisiers et l'épandage. Pouvaient régir l'implantation mais pas l'épandage. Alors, donc, il y a des cas qui ne semblent pas entrer dans le cadre des informations qu'on avait jusqu'à maintenant.

435

Est-ce qu'il est indiscret de vous demander quelles sont les MRC qui ont fait ça, si vous le savez, de telle sorte que peut-être on puisse avec elles avoir plus d'information sur le suivi de ces dossiers-là?

Mme ISABELLE LESSARD :

440

Oui. Je sais entre autres que la MRC Des Chenaux, ici, a passé un tel règlement pour un cas particulier et je pense que c'est sur la Rive-Sud, je ne suis pas certaine si c'est la MRC de Bécancour ou Nicolet-Yamaska, mais je pourrais vous le faire parvenir.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

445

Le vérifier. Et, peut-être communiquer avec la Commission.

Mme ISABELLE LESSARD :

450

Oui, il n'y a pas de problème. Je vais vérifier.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

455

Si vous pouvez nous les identifier.

Mme ISABELLE LESSARD :

Il y en a au moins deux qui l'ont fait.

460

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

465

En page 8, dans les caractères gras, vous demandez:

«La mise en place de mesures de sanction simples et efficaces (amendes ou autres), pour l'application des responsabilités municipales et régionales, est également souhaitée;»

470

Le modèle qu'on a de ça, c'est au fond le policier qui vous arrête sur la route, on n'a pas besoin de commencer à construire une preuve à tout casser et puis de prendre trois ans pour donner une amende. Il nous laisse l'amende et on la paye le lendemain matin. C'est un peu ça que vous voulez parce que, actuellement, la loi de l'environnement, beaucoup de gens s'en sont plaints, une infraction, puis des fois l'amende arrive deux ans, trois ans plus tard. Avez-vous une idée de la mécanique à travers laquelle ça pourrait se faire?

475

Mme ISABELLE LESSARD :

480

On n'a pas établi de mécanique précise, mais on constate qu'il y a quand même un problème. Par exemple, si on parle d'épandage, puis qu'on constate qu'on outrepassé les limites par rapport à ça, c'est qu'on n'a pas vraiment de possibilité, premièrement, d'établir une preuve, puis ensuite il faut que la municipalité décide d'entamer, d'aller en Cour municipale, par exemple, pour pouvoir imposer une amende.

485

Dans beaucoup de cas, le conseil de la municipalité décide de ne pas aller de l'avant, parce que c'est tout simplement trop lourd et trop onéreux pour la municipalité d'aller de l'avant

490 dans ça. C'est un problème, je pense, qui n'est pas juste pour des choses strictement d'épandage ou qui ont rapport à l'agriculture, mais qui est peut-être un petit peu plus large.

Par contre, pour ce qui est de la mécanique, on n'a pas été jusqu'à la définir.

LE PRÉSIDENT :

495 Ça prendrait comme une habilitation d'officier à pouvoir le faire.

Mme ISABELLE LESSARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

500 Et vous dites de l'autre côté de la page, à la page 9, je voudrais savoir ce qui est arrivé, vous parlez de déversement récent de déjections animales dans les rivières, notamment la rivière Maskinongé et la rivière du Loup — c'est la petite rivière du Loup, celle-là?

Mme ISABELLE LESSARD :

510 Non, c'est la grande rivière du Loup. Là, c'est sûr que quand on parle de *récent*, peut-être que le mot *récent* est un peu fort parce qu'on peut remonter peut-être à quelques années. Il y en a eu un, ça fait peut-être trois ou quatre ans.

Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :

515 Ville de Louiseville en a eu un déversement assez massif, parce que la population, on a dû abreuver pendant plusieurs, plusieurs jours la population, parce que ça s'est en venu près de notre prise d'eau qui était sur la rivière du Loup et ça a été très majeur. Bien sûr, on a pris les délinquants, mais ils ont eu une très légère amende pour avoir presque mis à risque la santé des gens par rapport à ce déversement-là.

520 Ça fait que donc, c'est pour ça qu'on vous dit... puis ça a été difficile de faire la preuve, mais quand on a fait la preuve, les amendes étaient tellement bénignes que ça n'avait pas de bon sens. Ça fait que c'est pour ça que je vous dis... puis de l'autre côté, une autre rivière aussi, on n'a pas fait d'enquête mais on sait que de par les tests qu'a faits la Régie d'aqueduc, la Ville a fait des tests parce qu'elle pensait d'aller chercher son eau sur la rivière du Loup, à proximité de Saint-Alexis-des-Monts, puis a réalisé qu'effectivement, de par les tests, qu'il y avait eu déversement dans la rivière aussi. Puis ça aurait été difficile de savoir qui l'avait fait, à ce moment-là.

530 **Mme ISABELLE LESSARD :**

Puis à ce niveau-là, il faut le dire, il n'y a pas eu personne qui a été mis en cause dans ça.

535 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça n'a pas été des événements banals. C'est des événements importants qui ont menacé la prise d'eau de toute une municipalité.

540 **Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :**

Oui.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Comment a réagi la population, à ce moment-là?

Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :

550 Très fortement. C'est ce qui a amené, souvent quand on parle de porcherie, que les gens soient en réaction. Parce qu'ils se rappellent très bien cette situation-là, parce que les gens ne pouvaient même pas se laver avec l'eau. Elle était continuée d'être distribuée, mais l'avis du ministère avait dit: «Pas question de se laver avec l'eau, en cas que des gens aient des éruptions et que ça cause des problèmes au niveau cutané.» Ça fait que voyez-vous l'impact que ça a pu
555 causer? Puis toute la désinfection de la tuyauterie, la vidange des bassins, ça a été énorme.

Et la Ville de Louiseville a subi des coûts supplémentaires sans être capable de s'adresser à quelque instance que ce soit pour être capable d'aider à payer les coûts. Je pense qu'à l'époque, ça a monté à 40 000 \$, mais la ville a dû subir le 40 000 \$ de frais qu'elle a encourus
560 parce qu'elle ne pouvait pas revenir sur les personnes pour faire payer ça. C'était presque impossible.

LE PRÉSIDENT :

565 À la fin, vous recommandez que les PAEF, les plans agroenvironnementaux de fertilisation soient rendus disponibles aux MRC et aux municipalités.

Mme ISABELLE LESSARD :

570 C'est une idée qui était ressortie, parce qu'on avait mis sur pied un projet, comme madame Leblanc en a fait mention tantôt, avec la collaboration de l'UPA et du MAPAQ pour faire faire des études hydrogéologiques pour la protection des prises d'eau potable. C'est une préoccupation qui est ici très très présente au niveau de la MRC de Maskinongé depuis plusieurs
575 années.

Donc, comme on vous a dit, on n'a pas pu réaliser le projet par manque de financement. Mais un des outils qui avait été comme sorti pour essayer d'appliquer de façon — comment je pourrais vous dire — de meilleures pratiques agricoles dans les zones qui sont considérées comme plus vulnérables, c'était justement le plan agroenvironnemental de fertilisation.

580

C'est qu'au départ, on avait établi des périmètres de protection qui étaient arbitraires parce qu'on n'avait pas toutes les informations au niveau hydrogéologique et l'UPA nous a dit: «Regardez, il y aurait peut-être moyen de travailler ensemble et d'utiliser ces outils-là pour essayer de faire des pratiques qui soient acceptables à ce niveau-là.»

585

LE PRÉSIDENT :

Et, ça, c'est une suggestion qui vous vient de l'UPA que les PAEF soient transmis aux municipalités?

590

Mme ISABELLE LESSARD :

Oui, entre autres, oui. C'est que ça a été discuté au niveau du comité consultatif agricole. Et, par la suite, ça a été discuté avec le grand conseil de la MRC et pour la mise sur pied comme tel du projet.

595

Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :

C'est parce que ça leur permettait de continuer de faire de la culture pareil, à une certaine proximité, mais en ayant une pratique qui serait différente de celle d'aujourd'hui. Ça fait que c'est pour ça qu'en ayant cette information-là, même au niveau agricole, eux étaient prêts à regarder pour former un comité d'experts qui viendrait regarder la documentation qui serait fournie par l'agriculteur à ce moment-là, puis de dire: «Oui, oui, tu peux aller vers tel engrais, tel engrais, mais à telle proximité.»

600
605

Mme ISABELLE LESSARD :

C'est certain que ça nous prend quand même une connaissance au niveau des sols et au niveau hydrogéologique pour utiliser ça, mais ça pourrait être comme un complément, si on veut.

610

LE PRÉSIDENT :

Il y a eu dans certaines régions des programmes menés par l'UPA pour l'identification des puits. On les identifie sur le terrain. Est-ce qu'il y a des choses comme ça qui ont été faites?

615

Mme ISABELLE LESSARD :

Oui, c'est le cas ici, oui. Je sais qu'au niveau de l'UPA, ils sont en train de mettre ça sur pied, ils ont acheté des pancartes pour identifier les puits cette année. Je ne pourrais pas vous en dire plus pour le moment, mais je sais que...

620

LE PRÉSIDENT :

Donc, la collaboration est très bonne, à votre niveau, au niveau de votre MRC avec les différents comités de l'UPA.

625

Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :

Oui. Au niveau de l'agriculture, on peut le dire. Puis on peut dire que comme on a été les premiers, on a un vécu assez important. Moi, je suis là depuis le début avec le comité agricole, puis je peux vous dire que ces gens-là, ce n'est pas tous des délinquants. C'est des gens qui travaillent à venir au niveau de leurs pairs pour leur faire changer certaines pratiques. Et on a travaillé avec eux de montrer justement de la nouvelle technologie au niveau de notre territoire qui est Saint-Léon. On a montré comment on était capable de travailler avec de la technologie qui enlève, qui diminue les odeurs par rapport à l'épandage.

630

635

Et même dans certains secteurs où on ne devait pas faire de l'épandage dans certaines saisons, bien, c'est les agriculteurs puis au niveau de l'UPA qui intervenaient pour aller voir l'agriculteur, puis lui dire: «Écoute, compte tenu qu'il y a des activités récréatives dans tel secteur, il ne faudrait pas faire d'épandage de telle date à telle date.» Ça fait qu'on voit que ces gens-là travaillent beaucoup à être capable -- parce que souvent, ils sont victimes des délinquants, puis eux travaillent avec eux pour corriger des situations.

640

Si on regarde Maskinongé, qui avait fait une contestation par rapport à l'implantation de porcherie, bien, les gens savaient que les gens étaient incommodés à l'année par une porcherie qui était à proximité du village, qui était là. Et, ces gens-là sont allés voir cet agriculteur-là pour lui dire: «Écoute, on va trouver avec toi des moyens de réduire ça par de la nouvelle technologie.»

645

650 Donc, on regarde présentement avec une coopérative où on pourrait mettre en
collaboration certains équipements qui permettraient de réduire sensiblement les odeurs. Donc,
ça serait moins incommodant pour le village qui presque constamment durant l'année a des
senteurs de ces porcheries-là, parce qu'ils sont trop à proximité puis on ne peut pas les déplacer.

655 Ça fait que donc, on voit que ces gens-là ont ce souci-là constant d'apporter des correctifs
et de travailler avec le monde municipal et de travailler aussi quand on arrive à dire: il faut donner
plus d'information. Aussi, ils sont d'avis que si on informe plus les gens, on va être capable
d'arriver à faire une harmonisation entre le monde agricole et le monde rural et tout l'ensemble.

660 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup mesdames.

665 **Mme JOCELYNE ELIOT-LEBLANC :**

665 C'est un plaisir.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Et bonne chance à vous.

675 Si je vous dis SAMBBA, vous allez penser que c'est une danse, mais ceux que j'invite,
ce sont les membres de la Société d'aménagement de mise en valeur du bassin de la Batiscan,
monsieur Sébastien Duchesne, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Duchesne.

680 **M. SÉBASTIEN DUCHESNE :**

Bonjour! Je vais tâcher de faire vite. Ma présentation comporte plusieurs acétates.

685 **LE PRÉSIDENT :**

Allons-y.

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

685 Donc, un plan de la présentation. J'ai sept points: la présentation de l'organisme la SAMBBA; la présentation du territoire que couvre le bassin versant; l'agriculture dans le bassin versant; l'impact de la production porcine sur le milieu de vie rural, sur l'écosystème rural; l'approche de l'analyse par bassin versant et de l'action au niveau de la ferme; ensuite de ça, la conclusion.

690 Donc, la mission de la SAMBBA. C'est de favoriser par la concertation une meilleure gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière Batiscan, d'harmoniser le développement des activités qui ont une influence sur la qualité de l'eau et de développer de façon durable le bassin versant dans tous les secteurs d'activité humaine.

695 La structure. On a une assemblée générale par collèges électoraux: 26 membres qui sont élus. Ces collèges électoraux là, il y a: agriculture avec 4 sièges; communautaire, environnement, faune, forêt, industriel, avec les sièges qui sont présentés. Donc, on a une représentation d'un petit peu tous les milieux qui ont un intérêt sur le bassin versant.

700 Donc, à partir de ces 10 collèges électoraux là, il y a 26 membres qui sont élus. Ces membres forment le conseil de bassin. De ceux-là, il y a 9 membres qui sont nommés pour être au conseil d'administration de la SAMBBA et, parallèlement à ça, on a des comités d'experts. Ça peut être le ministère de l'Environnement, le MAPAQ, des organismes spécialisés, l'UQTR, qui viennent nous aider à prendre des décisions, parce qu'on recherche de l'expertise, on ne connaît pas tout, on n'est pas devin dans tous les domaines. Et, en dessous de ça, il y a la direction générale et les employés.

710 Présentation de notre territoire. Premièrement, le bassin versant, ça, je pense que vous commencez à savoir c'est quoi. La superficie, c'est 4 700 kilomètres carrés. La source, c'est le lac Édouard en haut de La Tuque. Son embouchure, c'est la Municipalité de Batiscan. Du haut en bas, il y a une longueur de près de 200 kilomètres de long.

715 Juste le découpage dans les MRC, on est couvert par 5 MRC. C'est relativement différent en termes de proportions. On est tout près ici, notre bassin versant, on est même de l'autre côté de la rivière Saint-Maurice. On voit que le lac à la Tortue qui est à Shawinigan est dans le bassin versant de la rivière Batiscan.

720 On a 10 sous-bassins majeurs: le bassin du lac Biscuits, de la rivière Moïse, Jeanotte, aux Éclairs, Miguick, la rivière Blanche, la rivière à Pierre, la rivière Tawachiche et la rivière des Envies qui est notre principal bassin agricole. Alors, un total, comme je disais tout à l'heure, de 4 700. Si vous faites l'addition rapidement, ça ne fonctionne pas, c'est parce que le bassin direct de la rivière Batiscan où il y a des tributaires qui sont moins majeurs que les autres, qui vient compléter la somme.

725 L'agriculture et le bassin. L'agriculture est concentrée dans 20 % du bassin. Tout le nord du bassin est forestier. Les principales productions sont bovines, laitières et porcines. On a 3

730 municipalités qui sont des ZAL, des zones d'activités limitées. Ensuite de ça, le cercle rouge qui vient d'apparaître, c'est un endroit où il y a eu un problème avec l'eau souterraine, qui était principalement dû à la production de pomme de terre. Et puis dans cette zone-là, il y a une augmentation du -- en tout cas, c'est attirant pour les porcheries parce qu'il y a plein d'endroits pour épandre. Ça fait que déjà qu'ils ont une pression si ça continue.

735 L'impact sur le milieu de vie. On a fait une espèce de, pas sondage, mais on a interrogé les membres de notre conseil de bassin qui sont eux autres mêmes allés interroger les membres qu'ils représentent -- comme, par exemple, on a un représentant de l'UPA Mauricie, bien, cette personne-là est allée consulter différents responsables de programmes -- et puis les craintes qui ont ressorti, premièrement, on s'est aperçu que la crainte des gens par rapport à l'industrie porcine, c'est la crainte des gens par rapport à l'industrialisation de l'agriculture en général.

740 Puis la première inquiétude par rapport à la production porcine, c'est les odeurs. Puis ici, dans la présentation et dans le texte aussi, je faisais la différence entre les ruraux, les néo-ruraux ou les nouveaux arrivants en milieu rural. Dans la région, on voit beaucoup de personnes à la retraite qui reviennent. Soit des jeunes, en étant jeunes étaient ici en campagne, ils sont allés travailler dans des grands centres et ils reviennent passer leur retraite ici, ou des gens qui n'ont pas pu vivre le retour à la terre comme ils auraient voulu dans les années 70, puis que là maintenant, à la retraite, reviennent passer une retraite paisible dans un environnement bucolique.

750 On a aussi un problème avec la population rurale qui diminue beaucoup. Elle vieillit. Il y a certaines municipalités que la moyenne d'âge est au-dessus de 45 ans. On a une économie régionale qui a de la difficulté à croître et à se diversifier aussi.

755 Pour cohabiter de façon respectueuse entre l'industrie porcine et la population rurale, la première chose à faire, selon nous, c'est de réduire au maximum les odeurs. Un des moyens: la gestion solide des déjections. Il y a plusieurs avantages: génère moins d'odeurs; c'est plus confortable pour les animaux. On sait que les lisiers sont plus difficiles à épandre tôt le printemps à cause de la machinerie lourde qui doit transporter le lisier et ici, dans la région, il faut que les agriculteurs sèment entre le 1er et le 15 mai s'ils veulent avoir une production raisonnable. Et la gestion solide facilite la décomposition aérobie des déjections animales.

760 On pourrait aussi appliquer des moyens de mitigation pour diminuer les odeurs. On est conscient que c'est plus facile pour plusieurs industriels agricoles de fonctionner avec le lisier liquide. Donc, advenant le cas où on ne peut pas toutes les transférer au solide -- il faut quand même vivre avec ça -- couvrir les équipements de rétention, ça génère moins d'odeurs, ça diminue la quantité de lisier à épandre parce que la pluie ne tombe pas dans le réservoir; épandre les lisiers avec des machineries à rampes basses pour empêcher la volatilisation et permettre un meilleur contrôle de l'endroit où ça va être épandu; incorporer rapidement les matières fertilisantes aussi, ça empêche la volatilisation et ça favorise une meilleure fertilisation du sol.

770

On préconise aussi l'installation de haies végétales autour des bâtiments et des champs. Ça filtre le vent, ça fait des barrières brise-vent mais aussi brise-odeur. Ça protège les cours d'eau durant l'épandage, mais aussi pas juste au moment de l'épandage, contre l'érosion.

775 Deux autres points. Le gouvernement devrait aider à financer des projets pilotes pour promouvoir l'élevage sur fumier solide. Puis on pense que l'acceptabilité, la production porcine passe inévitablement par la reconnaissance de la problématique olfactive et aussi par des actions concrètes pour les diminuer.

780 Maintenant, en ce qui a trait à l'économie, pour favoriser le maintien de la population rurale, on pense que favoriser les fermes de petite taille, ça pourrait aider. Pourquoi? Parce que ça permet un plus grand nombre d'employés par unité animale produite. Puis en plus, plus que les fermes sont petites, plus qu'elles sont habitées. Donc, plus qu'il y a de gens dans nos campagnes.

785 On devrait aussi diversifier l'économie rurale pour attirer des jeunes familles en région et ralentir le vieillissement de la population.

790 En temps de guerre, c'est un petit peu des termes qui font peut-être peur, mais prévenir les impacts collatéraux reliés à l'industrie porcine, c'est d'éviter, en fait, que le profit d'une poignée d'industriels brime les autres utilisateurs de la région. Ceux qui font de l'écotourisme ou de la villégiature, ce n'est pas évident à côté des porcheries. Si on prend l'exemple de la route 138, le Chemin du Roi, il y a une bande, je pense, de 1,5 kilomètre de chaque côté qui est protégée contre les porcheries pour justement favoriser le tourisme et surtout que c'est une voie verte maintenant, avec le vélo.

795 Donc, l'impact de la production porcine sur l'écosystème rural. Le constat, c'est que l'eau de surface est déjà très hypothéquée dans le sud du bassin, puis accroître la pression environnementale pourrait être catastrophique dans certaines régions.

800 Certaines municipalités manquent d'eau potable pour les personnes qui y vivent, pas juste pour l'industrie, pour l'arrosage, c'est vraiment pour boire. Puis on voit le phénomène de perte de boisés agricoles qui est bien enclenché dans la région. Et, on s'aperçoit aussi que les ressources bioalimentaires qui sont produites dans la région sont transformées ailleurs.

805 La production porcine, une eau de qualité et en quantité pour tous. La première chose à faire, ça serait de permettre au ministère de l'Environnement de faire respecter le REA en augmentant les effectifs du ministère de l'Environnement en région, pas juste au bureau central. Ce qui permettrait un plus grand nombre de visites au champ et, aussi, de sensibiliser les producteurs afin de faire changer certains comportements qui peuvent avoir des impacts sur la qualité des eaux.

810 Comme disait la dame avant moi, ce n'est pas tous les agriculteurs qui sont des pollueurs. Mais ce n'est pas tous les agriculteurs qui sont informés de ce qu'ils doivent ou de ce qu'ils peuvent faire.

815

820 Diminuer les impacts directs et indirects sur la qualité de l'eau; ralentir l'utilisation du drainage agricole. Liée à la production porcine vient la production de maïs et celle-là a besoin d'un drainage efficace. En ayant drainé déjà la majorité des terres agricoles de la région, ou une grande partie en tout cas, la problématique, c'est que la percolation de l'eau, le mouvement vertical qui va à chaque printemps remplir les nappes d'eau phréatiques, est freinée. Tout de suite, c'est poussé latéralement puis ça retombe dans le cours d'eau. Donc, ça, ça empêche un petit peu la recharge des nappes phréatiques.

825 Puis aussi, le drainage agricole cause des débits de pointe plus élevés. Toute l'eau qui, normalement, passait une semaine de plus au champ, est partie en dedans d'une journée maintenant. Ce qui fait que tout ce volume-là tombe dans la rivière, ce qui augmente les débits.

830 Installer des marais filtrants à l'extrémité des systèmes de drainage agricole. Le drainage agricole est là pour rester, on n'enlèvera pas ceux qui sont déjà là, mais on peut aussi aider à réduire leur impact. Donc, en mettant des marais filtrants, ça permet de réduire la quantité de matières fertilisantes rejetée dans les cours d'eau, parce que c'est capté par ce marais-là. Ensuite, ça permet de tamponner l'écoulement des eaux de surface dans la rivière, en faisant comme une espèce de bassin de rétention finalement.

835 Mieux gérer le stockage et l'épandage des fumiers et des lisiers. Bon, il y a le phénomène du tas de fumier avec les pieds dans l'eau. On a le droit maintenant, dans certains endroits, dans certaines productions, quand c'est du fumier solide, de l'entreposer au champ. Il y a certains champs qui, au printemps, sont inondés longtemps. Ce qui fait que les tas de fumier ont les pieds dans l'eau. C'est littéralement ça.

845 Et aussi pour gérer l'épandage, pas épandre après la période de croissance des végétaux. Premièrement, ça ne sert à rien, on est supposé d'épandre pour fertiliser le sol et non pas épandre pour vider la fosse.

La production porcine et la biodiversité. Il y a un lien entre les deux. Avec le REA, il y a l'apparition d'un phénomène dont, tout à l'heure, les gens avant moi parlaient. C'est les rares habitats boisés en région rurale qui disparaissent.

850 Donc, il faudrait ajuster le nombre d'unités animales à la quantité de phosphore nécessaire à la croissance des végétaux produits par l'agriculteur. Donc, chaque agriculteur va avoir une superficie de champ donnée. Il ne faudrait pas accroître ça, puis il ne faudrait pas que le nombre d'animaux qu'il y a dépasse sa possibilité. Parce que là, il a deux choix: soit acquérir des nouvelles terres, ce n'est pas tous les agriculteurs qui ont l'argent. Des producteurs porcins, plus souvent qu'autrement, l'ont, c'est pour ça que les terres ont augmenté de prix de façon fulgurante dans les dernières années. Et s'ils ne peuvent pas l'acheter, il faut qu'ils agrandissent par l'intérieur. La façon de faire ça, c'est d'enlever les boisés qui sont au bout des champs, enlever les bandes riveraines qui sont forestières ou en fardoche, comme ils disent.

860 Réglementer la transformation des superficies boisées en terre agricole. Donc, ça serait de permettre de sécuriser les corridors forestiers qu'il reste. Dans le bassin de la Batiscan, on est chanceux, il y a une étude qui va être déposée bientôt, qui dit que les corridors forestiers sont assez constants. Par exemple, la même étude dit que de ce côté-ci de la rivière Saint-Maurice, c'est moins vrai. Déjà, il n'y a plus de corridor forestier efficace.

865 Pour continuer dans la même veine, pour enlever une superficie boisée, l'agriculteur devrait avoir à demander un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, puis on devrait prévoir des peines dissuasives pour les contrevenants. Souvent les peines sont ridicules, comme vous avez sûrement déjà entendu.

870 Quand on parle de biodiversité, plus souvent qu'autrement, on pense biodiversité naturelle, mais il y a aussi la biodiversité, je dirais, anthropique. Avoir une concentration des mêmes élevages dans une région, c'est un petit peu contre la biodiversité, puis en diversifiant les espèces qu'on aurait dans une région, que ce soit des vaches laitières, du boeuf de boucherie, 875 du porc, un petit peu de tout, ça permet de favoriser le type de fumier à épandre. Et chaque fumier a ses caractéristiques, donc, dans un champ, on peut épandre plusieurs types de fumier en rotation.

Ça permet de favoriser les ententes d'épandage, ça permet une plus grande proximité de 880 différents producteurs. Ça suppose que la taille des entreprises va être plus petite, donc aider à la ruralité, comme on voyait tout à l'heure.

On voit aussi un lien entre la production porcine et les gaz à effet de serre. Il y a deux volets là-dedans. Premièrement, c'est diminuer la production de méthane en favorisant la 885 décomposition aérobie des déjections et en favorisant le maintien ou l'instauration d'entreprises de transformation régionales.

Là, ce n'est plus le méthane, mais on sait que le transport est une cause importante des gaz à effet de serre. Si on avait des entreprises de transformation bioalimentaire régionales, on 890 pourrait diminuer les transports, ça augmenterait le revenu de chaque producteur parce que c'est eux qui doivent défrayer — par exemple pour le lait — le camion qui part de sa ferme jusqu'au transformateur, c'est lui qui défraie la distance. Même chose quand c'est des animaux pour l'abattage.

895 C'est sûr que la méthode qu'on préconise, nous, c'est une analyse à l'échelle du bassin versant, mais aussi un travail ferme par ferme.

Pourquoi l'approche par bassin versant? Premièrement, la Politique de l'eau est claire là-dessus: la ressource hydrique, c'est géré par bassin versant. Deuxièmement, en analysant la 900 problématique agricole en fonction des unités géographiques naturelles de bassin versant, on a l'occasion de lier directement la gestion des fumiers entre autres et leur impact sur la qualité de l'eau.

905 L'approche par bassin versant tient compte des impacts cumulatifs de tous les types d'entreprise. Là, par exemple, il y aurait dans le même bassin versant une pisciculture et un producteur de porc, bien, les deux ont un apport en termes de phosphore dans la rivière. Il faut vraiment voir la globalité et non pas juste des PAEF. Puis ça, bien, que ce soit dans la même municipalité ou pas, il faut en tenir compte par rapport à l'environnement.

910 Donc, l'approche par bassin versant ne viserait plus la quantité de matières fertilisantes produite mais celle qui serait utilisable dans les parcelles touchées par le bassin versant étudié. La porcherie en elle-même peut être ailleurs, mais si le fumier ou le lisier produit est épandu dans le bassin versant, c'est ça qui va être étudié.

915 Ensuite, l'analyse de la qualité de l'eau à l'embouchure du bassin versant permet de suivre l'impact des mesures appliquées — chaque mesure peut avoir un impact positif ou négatif sur la qualité de l'eau — mais aussi pourrait permettre d'identifier de nouvelles ZAL. Même si tous les bilans phosphore de la région semblent corrects, il y a peut-être une autre industrie ou un autre problème ailleurs, peut-être une source de phosphore naturelle qui fait en sorte qu'il y aurait un problème.

920
925 Donc, le choix d'un moyen d'action adapté, c'est l'approche ferme par ferme. Cette approche nous donne un premier niveau d'intervention concret. Ça ajuste le nombre d'animaux convenable en fonction des superficies cultivées actuellement chez le producteur. Le ferme par ferme permet aussi de responsabiliser chacun des producteurs vis-à-vis sa propre production.

930 Un producteur ne devrait pas avoir le droit d'hypothéquer la possibilité de son voisin d'augmenter son cheptel. Si le producteur d'une mégaporcherie est installé dans le même sous-bassin versant qu'un autre producteur de bovin laitier ou qu'un autre producteur de porc, mais plus petit, puis que, lui, sur sa ferme, il a de l'espace pour en mettre du lisier, bien, il pourrait lui-même augmenter son cheptel. Mais à cause du voisin qui, lui, a deux fois trop de porcs pour le nombre de superficies qu'il a, il ne pourra pas parce qu'il est dans une ZAL. Donc, ça, on trouve que c'est un petit peu incohérent.

935 En conclusion, la complémentarité de l'analyse à l'échelle du bassin versant et de l'action au niveau ferme par ferme va permettre, selon nous, un suivi plus efficace de l'impact environnemental des productions animales, mais surtout la production porcine.

940 En étant plus précise, cette analyse-là détermine où il serait possible d'ajouter des nouvelles unités animales en regard de la matière polluante — qui est le phosphore dans ce cas-là, mais ça peut être des nitrates, ça peut être n'importe quoi — qui serait limitante dans différentes situations.

945 Par contre, cette seule analyse-là des critères environnementaux ne peut pas être suffisante pour les projets porcins, à cause de tout ce qu'est la problématique d'odeur dont j'ai discuté au début. Donc, il y a un besoin d'analyse de l'acceptabilité sociale en ce qui a trait aux odeurs et aux moyens de mitigation utilisés.

950 Ça devrait venir compléter chacun des dossiers porcins avant l'obtention du sceau
d'acceptabilité. Ça peut être acceptable environnementalement, mais pas nécessairement
socialement.

955 Ma dernière acétate. On croit que les mesures de mitigation et les approches qu'on
suggère sont concrètes et sont réalisables. On ne les pense pas être utopiques. Puis on croit
aussi au jour où des néo-ruraux pourront aller se balader dans un boisé en campagne, en
respirant un air agréable et en mangeant un bon sandwich au jambon, qualité Québec. Je vous
remercie.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Duchesne. Je voudrais juste savoir, j'imagine que le document que vous
nous présentez a été discuté et accepté par les membres du conseil d'administration de votre
Société?

965 **M. SÉBASTIEN DUCHESNE :**

On avait un sous-comité spécialement pour ça, puis ça a été accepté.

LE PRÉSIDENT :

970

Est-ce que votre Société, SAMBBA, est-ce que vous avez commencé des actions de communication dans le milieu? Est-ce que la problématique que vous avez là, par exemple, c'est une chose qui commence à être diffusée dans votre milieu.

975

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

980

On est un jeune organisme. On est né à Noël 2000, puis ça fait seulement dix mois qu'il y a un permanent. Mais, dès l'été prochain, on a plusieurs activités, en collaboration avec le MAPAQ entre autres, avec l'UPA de la Mauricie, pour aider à améliorer la connaissance des gens puis améliorer l'état de l'environnement dans le milieu agricole surtout.

LE PRÉSIDENT :

985

Parce que c'est intéressant, parce que vous avez des collègues électoraux et vous avez donc une structure de représentation très importante. Et c'est sûr que, j'imagine, un tableau comme celui-là, puis une prise de position comme celle-là va occasionner beaucoup de discussions dans le milieu. C'est sans doute un instrument d'animation que vous avez construit.

990

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

Oui. Oui, oui. Puis que ce soit dans le domaine porcin ou agricole, comme dans d'autres domaines aussi, forestiers, de tourisme.

995

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1000

À la dernière page de votre présentation écrite, à la conclusion, vous nous dites que:

«La complémentarité de l'analyse à l'échelle du bassin versant et de l'action au niveau de la ferme permettrait, selon nous, un suivi plus efficace de l'impact environnemental des productions animales en générale et de la production porcine en particulier.»

1005

Et, vous continuez en disant:

«À la lumière de cette analyse, un nouveau zonage pourrait être identifié. En étant plus précise, cette analyse déterminerait où il serait possible d'ajouter de nouvelles unités animales en regard de la charge de matières polluantes.»

1010

Ce nouveau zonage dont vous parlez, est-ce que c'est le zonage que quelques fois on appelle le zonage des productions, c'est-à-dire qui consisterait à dire: voici la zone verte. À l'intérieur de la zone verte, c'est à tel endroit que tel type d'élevage?

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

1015

Non, non.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1020

D'accord. Alors, pourriez-vous nous expliquer qu'est-ce que vous avez en tête?

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

1025

Oui. Au lieu d'avoir comme grille les municipalités, on aurait des sous-bassins versants de l'ordre de 15 à 25 kilomètres carrés, ce qui permettrait dans une même municipalité d'avoir un coin qui n'a aucun problème et un autre coin où ce que c'est beaucoup concentré, qu'il pourrait y avoir trois, quatre productions collées, mais celui-là, il est rouge. C'est lui la vraie zone d'activités limitées, ce n'est pas l'autre coin.

1030

Et puis la même chose: deux municipalités peuvent avoir un bilan phosphore correct, mais dans une région, si on cumule les deux municipalités à cause d'un bassin versant qui est commun, bien, là, oups! il pourrait y avoir un problème. Donc, en divisant par bassin versant.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1035

En vue d'établir des zones qui, même si elles sont à l'intérieur de la zone agricole où il ne devrait pas y avoir de nouvelles implantations de production animale, c'est ça derrière l'idée de ce nouveau zonage-là?

1040

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

D'un côté comme de l'autre. L'empêcher ou pouvoir le permettre.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1045

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1050

Ça va. À moins que vous ayez quelque chose d'essentiel.

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

1055

Non, non, non.

LE PRÉSIDENT :

1060 Je pense que vous avez bien démontré, avec beaucoup de précision, vous êtes dans une analyse très fouillée, très raffinée d'un bassin. C'est intéressant de voir, vous en êtes rendu non seulement au bassin mais aux 10 sous-bassins de chaque ruisseau qui vient nourrir la rivière centrale. Donc, vous êtes dans de la micro-analyse qui est très intéressante à ce niveau-là.

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

1065 L'analyse qu'on pense adéquate est plus petite encore que celle-là, que celle que j'ai présentée. Parce que dans un sous-bassin de 400 kilomètres carrés, c'est certain qu'il n'y aura jamais de problème. Parce que dans 400 kilomètres carrés, il en faut beaucoup de production porcine pour avoir un impact. Mais si on va dans un bassin plus petit, un bassin de troisième ordre, où ce que là c'est un bassin de 20 kilomètres carrés, disons, là, on peut voir un impact.

1070

LE PRÉSIDENT :

1075 Et est-ce que les municipalités réagissent? En tout cas, ça doit être intéressant de voir, parce que l'approche que vous avez, c'est vraiment une approche du bassin hydrologique et ça ne correspond pas nécessairement aux structures administratives dans lesquelles on est, municipalités, parfois même MRC. Alors, j'imagine que là, il va y avoir des...

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

1080 Des dents qui vont grincer. Mais je pense que l'idée derrière tout ça, si on veut avoir un regard par rapport à la qualité de l'eau, c'est le moyen. Une municipalité en tant que telle, l'eau passe au travers d'elle. Tandis que dans un bassin versant, c'est vraiment là que c'est conscrit.

LE PRÉSIDENT :

1085

En tout cas, il ne faut pas l'exprimer en termes de fusion ou de défusion. Merci monsieur Duchesne.

Alors, on prend une petite pause santé. Il y a du café à l'arrière pour ceux qui veulent et on reprend dans une quinzaine de minutes. Merci.

1090

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1095 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai le plaisir d'inviter maintenant le Comité de citoyens de Maskinongé, représenté par messieurs Michel Neveu et Claude Livernoche. Bonjour, messieurs! Pour l'identification, est-ce que je peux savoir lequel est lequel?

1100

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

Je suis Claude Livernoche. Et, monsieur Michel Neveu m'accompagne.

1105 **M. MICHEL NEVEU :**

Monsieur Livernoche sera celui qui prend la parole.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1115 Pour la présentation, du moins. Pour les questions, on pourra s'y mettre à deux.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1120

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1125 Notre mémoire s'intitule: «*Pour un environnement vivable*». On est un peu désolé de ne pas voir les deux autres commissaires. En particulier, j'aurais bien aimé voir madame la présidente. En tout cas.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1130 Et nos recommandations. On aurait pu en faire beaucoup, on est d'accord avec plusieurs recommandations qui ont déjà été faites, on ne les répétera pas. On veut simplement insister sur quatre recommandations.

1135 La première: nous demandons la prolongation du moratoire sans possibilité de dérogation pour une période de cinq ans, pour d'abord faire des études sérieuses sur tout ce qui touche la production porcine et, aussi, pour modifier les porcheries existantes afin de les rendre acceptables pour les citoyens et pour l'environnement.

1140 Deuxième recommandation: nous demandons la mise sur pied d'une véritable commission d'enquête avec pouvoir d'assigner des témoins pour enquêter sur tous les aspects de la production porcine au Québec. Cette commission pourra s'appuyer sur les études dont il est question à la première proposition.

Troisièmement: nous demandons la mise sur pied d'une commission parlementaire qui pourra utiliser les conclusions de la commission d'enquête pour définir un cadre législatif et

1145 réglementaire où la qualité de l'environnement et le développement durable priment sur les intérêts particuliers du lobby de l'industrie porcine.

Quatrièmement: nous demandons au ministre de l'Environnement d'écouter les citoyens.

1150 Messieurs les commissaires, merci.

LE PRÉSIDENT :

1155 Merci de votre mémoire. Il arrive comme ça, de temps en temps, qu'il y a quelqu'un qui nous frotte les oreilles, et c'est correct. Ça fait partie du jeu. C'est-à-dire qu'il est essentiel, non seulement qu'on reçoive des avis sur le contenu mais qu'on reçoive aussi des opinions, des perceptions, des critiques des processus mis en oeuvre et c'est correct. La démocratie permet ça et vous avez le courage de le faire. On ne partage pas nécessairement les mêmes idées sur tout mais, au moins, vous avez le courage et la transparence de le faire. Et, merci.

1160 Je voudrais juste vous dire que quel que soit le libellé de la Commission, nous, le libellé, on le reçoit. On ne le transforme pas. Mais que la notion de développement durable sur laquelle on s'appuie, c'est évidemment celle du rapport Brundtland et celle, ensuite, reprecisée par des organismes internationaux à propos de l'agriculture, etc., et que nous avons, mais là, toute la liberté à l'égard de notre propre pensée. Ça, soyez certain de ça. Même si vous estimez qu'il
1165 aurait dû y avoir d'autres personnes que nous, en plus que nous, il reste qu'on va essayer de faire la job correctement. Puis si on ne la fait pas correctement, vous pourrez encore nous dénoncer. Et, ça, c'est formidable.

1170 **M. CLAUDE LIVERNOCHE :**

Qu'on se comprenne bien. Nous ne vous dénonçons pas. Nous dénonçons...

LE PRÉSIDENT :

1175 Non, mais vous êtes insatisfaits de l'exercice.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1180 Nous dénonçons une situation et on dit que s'il y avait eu d'autres experts en plus, on serait sûrement arrivé à peut-être, probablement, des résultats différents.

LE PRÉSIDENT :

1185 Oui. Par ailleurs, notre travail...

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

Il faut voir aussi qu'on est un groupe de pression.

1190

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1195

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

Donc, on n'est pas là pour faire des minouches.

LE PRÉSIDENT :

1200

Non, non.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1205

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

C'est correct.

1210

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

On n'est pas un organisme de concertation comme on a vu cet après-midi. Nous, on est un groupe de pression.

1215

LE PRÉSIDENT :

1220 D'accord. Dans le milieu où vous êtes, on voit bien qu'il y a deux irritants fondamentaux. Il y a un projet nouveau qui est arrivé et qui a semblé -- si je comprends bien, ce projet n'a pas pu avoir lieu à cause du moratoire. Puis il y a l'autre projet qui est là depuis tout le temps et qui devient, pour vous autres, un irritant permanent que vous voudriez faire disparaître, si je comprends bien.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1225 Oui. Et, d'ailleurs, on y travaille. Je siège personnellement sur le comité technique pour trouver des solutions à cette aberration environnementale qu'on vit depuis 35 ans. Et, semble-t-il qu'on est en voie d'arriver à des solutions. L'avenir nous dira si ça va donner des résultats.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Et, dans vos recommandations, il y a quatre éléments. Le premier élément: c'est un moratoire et une batterie d'études plus fouillées sur les différents aspects de toute la question.

1235 **M. CLAUDE LIVERNOCHE :**

C'est-à-dire que la Commission, ici, porte sur l'environnement. Mais la question de la production porcine...

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Dans tous ses aboutissants.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1245 ... ça va bien au-delà des questions environnementales.

LE PRÉSIDENT :

1250 Puis, derrière le porc...

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1255 Qui sont importantes, qui sont cruciales, même. Mais ça va bien au-delà.

LE PRÉSIDENT :

1260 Est-ce que derrière la production porcine, vous concevez aussi tout ce qu'on peut appeler le développement de l'ensemble de l'agriculture? Parce que ce qui se passe dans le porc est peut-être un phénomène parmi d'autres d'un ensemble d'évolutions. J'imagine que vous voyez une réflexion globale sur l'ensemble du processus agricole.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1265 Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1270 D'accord.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1275 Mais dans cette proposition-là, on dit un moratoire de cinq ans, mais on pense aussi que ce moratoire-là pourra être levé graduellement. Au fur et à mesure qu'à l'intérieur de chacune des municipalités, on règle les problèmes, le moratoire pourra être levé. S'il reste encore...

LE PRÉSIDENT :

1280 Ce n'est pas du mur-à-mur. C'est des analyses ponctuelles.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1285 Voilà. Mais, au moins, le temps de faire des études précises dans tous les domaines qui touchent la production porcine minimalement et — attendez un peu, j'ai perdu le fil — et aussi de faire une espèce de mise à niveau des porcheries existantes. Parce qu'on nous dit dans plusieurs publicités qu'on a vues pendant tout l'automne et une bonne partie de l'hiver que, non, il n'y a plus de problème. Ça sent la rose. Il n'y a pas de problème pour les cours d'eau.

1290 Mais c'est bien de valeur, mais les déjections animales, ça cause des problèmes qui sont terribles. Le problème de biodiversité, par exemple. Sur le territoire de Maskinongé, il y a à peu près 90 % — à l'été 2002 — 90 % des terres qui étaient en maïs. Les fossés ne sont plus entretenus. Peut-être parce que le ministère subventionne moins qu'avant l'entretien des fossés. Les quenouilles poussent dans les fossés, dans les décharges. C'est peut-être un signe de surfertilisation? C'est des vrais niques à maringouins.

1295 Il y a des problèmes vraiment importants qui sont causés, en bonne partie, pas uniquement mais en bonne partie par les porcheries existantes. Et, le moratoire de cinq ans permettrait de faire une mise à niveau de ces porcheries-là. Même celles qui disent qu'elles

1300 utilisent les technologies les plus modernes, il reste que le lisier, le fumier liquide, c'est une matière dangereuse.

LE PRÉSIDENT :

1305 Donc, ça prend une connaissance précise du terrain.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

Voilà.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Et, de la réalité. Une question, cher collègue?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1315 Oui. À la page 4, vous dites que les porcs sont écoulés à 75 % sur les marchés internationaux. Quelle est votre source d'information?

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1320 Elle est indiquée là: Coalition citoyenne. Et, je vous prierais de nous donner des chiffres plus précis si vous en avez. Nous, c'est tout ce qu'on a trouvé.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1325 Si vous consultez la documentation des 50 sessions, où rien n'a été appris, vous allez trouver ce chiffre-là.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1330 On en a consulté beaucoup, mais ça fait beaucoup de pages à lire.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1335 Et quand vous indiquez que nous avons payé en moyenne 70 \$ de subvention pour chaque carcasse, d'où tirez-vous cette information-là?

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1340 C'est indiqué: Coalition citoyenne.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Nous, on n'a vu aucune présentation de la Coalition...

1345

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

Moi, je n'ai rien vu d'autre. J'ai cherché sur le site Internet. On n'a pas eu les moyens de suivre la Commission pas à pas. Remarquez bien que nous sommes un comité de citoyens qui existe depuis six mois. Et en ce sens-là, on n'a pas le droit à la généreuse subvention de 750 \$ du ministère de l'Environnement. Alors, vous voyez, donc, on peut nous dire: «Vous n'avez pas fait toutes les recherches appropriées», c'est vrai. On ne les a pas faites, toutes les recherches qu'on aurait pu faire. On n'a pas de permanent, nous autres. On fait ça de façon bénévole.

1350

1355

Puis le ministère de l'Environnement qui arrose l'industrie porcine à coups de centaines de millions de dollars par année de subventions, nous refuse une subvention de 750 \$, calvâsse!

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1360

Non. C'est tout à fait légitime que vous n'ayez pas toutes les informations. On ne vous fait aucun reproche, d'ailleurs. On vous demande quelle est votre source.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1365

C'est la triste réalité.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1370

Et, par contre, permettez-moi de m'étonner un peu de comment vous êtes catégorique dans vos affirmations et si évasif sur les sources. Voilà.

M. MICHEL NEVEU :

1375

Vous mettez donc en cause ici les chiffres de la Coalition citoyenne, si je comprends bien.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1380 Nous n'avons reçu aucune présentation de la Coalition citoyenne. Alors, quand vous dites: «Notre source, c'est la Coalition citoyenne», bien, nous, on ne sait pas là qu'est-ce que c'est, ça, les calculs de la Coalition citoyenne. Si la Coalition citoyenne a des chiffres à nous fournir et des calculs, fournissez-nous-les.

M. MICHEL NEVEU :

1385 J'imagine qu'ils vont sûrement présenter un mémoire à d'autres lieux.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1390 Non, monsieur.

M. MICHEL NEVEU :

Non?

1395 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Non. Ils ne se sont pas inscrits pour présenter un mémoire.

M. MICHEL NEVEU :

1400 Bon! Alors, tout au moins, ils se sont rendus assez vocaux à plusieurs occasions lors de la tournée et puis ces chiffres-là ont été mentionnés peut-être pour vous *ad nauseam* et, malheureusement, effectivement, on ne demande justement que d'avoir la justesse. Certains de nos membres, lorsqu'on a présenté ce mémoire, nous ont dit: «Bien, ça serait peut-être plus intéressant de le chiffrer en dollars». On n'a pas osé aller aussi loin, parce qu'on n'avait pas... et
1405 c'est trop facile de dire que c'est par centaines de millions de dollars que les subventions pleuvent.

LE PRÉSIDENT :

1410 On ne partira pas une controverse.

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

1415 Non, mais imaginez. Regardez, de quel budget dispose votre Commission et vous dites que vous n'avez pas encore les chiffres.

LE PRÉSIDENT :

1420 C'est-à-dire qu'il y a eu des chiffres avancés devant l'audience. On pourra vous donner les sources plus précises, si vous les voulez, dans les transcriptions. Mais différents experts sont venus. Et on doit, de notre côté, faire aussi des vérifications pour voir la validité, faire des contre-vérifications. Pour l'exportation, on est plus proche probablement de 50 % que de 75 %. Pour ce qui est des subventions, là, il y a différents calculs. Mais les experts annonçaient, c'était quoi, autour de 8 %?

1425

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

8 % du revenu tiré du marché, du revenu global d'un producteur de porc provient des contributions financières de La Financière agricole.

1430

M. MICHEL NEVEU :

8 %.

1435

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

C'est différent de 50 %.

1440

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

C'est une partie. Mais si on calcule tout ce que coûte la production porcine, y compris le budget de votre Commission, ce que le ministère de l'Agriculture dépense en salaires et en programmes...

1445

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr qu'il y a toute la méthodologie...

1450

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

... en soins de santé...

1455

LE PRÉSIDENT :

... et la comparaison. Il y a des données de l'OCDE puis...

M. CLAUDE LIVERNOCHE :

On peut arriver peut-être à un peu plus que 8 %.

1460

M. MICHEL NEVEU :

Nous sommes un groupe de pression, mais nous sommes surtout aussi des tenants de la vérité. Alors, c'est bien sûr que lorsque les chiffres exacts nous seront fournis, il ne s'agit pas juste de combattre pour combattre.

1465

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. On ne veut pas polémiquer là-dessus non plus. Alors, je pense que ce qui était important, c'était de comprendre votre point de vue et aussi de voir la dynamique dans laquelle vous vous situez. Merci, messieurs.

1470

J'invite la Fédération des producteurs de lait, s'il vous plaît, monsieur Gilbert Rioux, monsieur Patrice Dubé, madame Annie Berger.

1475

M. PIERRE LAMPRON :

Bonjour! Gilbert Rioux étant malade, c'est moi qui le remplace. Je suis Pierre Lampron.

1480

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes Pierre Lampron.

M. PIERRE LAMPRON :

1485

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Patrice Dubé, c'est votre voisin?

1490

M. PIERRE LAMPRON :

Oui.

1495

LE PRÉSIDENT :

Et vous, évidemment, madame, il n'y a pas d'ambiguïté, Annie Berger. Alors, allez-y, monsieur Lampron.

1500

M. PIERRE LAMPRON :

Bonjour, messieurs les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec. Mon nom est Pierre Lampron. Je suis producteur laitier de la région de la Mauricie et je suis administrateur à la Fédération des producteurs de lait du Québec à Longueuil. Et, je siège au comité d'environnement de la Fédération.

1505

Avant de débiter mon intervention, permettez-moi de vous présenter les personnes qui m'accompagnent. D'abord, monsieur Patrice Dubé, qui est directeur adjoint à la Direction de recherche économique et Annie Berger qui est conseillère agronomique à la Fédération.

1510

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

À ce stade-ci de la présentation, j'aimerais céder la parole à Patrice Dubé qui fera un survol du contenu de notre mémoire.

1515

LE PRÉSIDENT :

Merci parce que le mémoire est substantiel, il est assez long. Si vous lisez le dans le détail...

1520

M. PATRICE DUBÉ :

Oui, c'est ça. On va vous faire un bref survol du mémoire.

1525

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1530

M. PATRICE DUBÉ :

En débutant par une présentation de notre modèle d'organisation de mise en marché collective ainsi que notre système de gestion de l'offre.

1535

Alors, en plus de permettre aux producteurs de recevoir une part équitable du prix que versent les consommateurs pour les produits laitiers, l'organisation de notre mise en marché permet aux consommateurs de bénéficier de produits laitiers de haute qualité à des prix très abordables. D'ailleurs, des enquêtes bi-annuelles réalisées depuis 1996 ont démontré que le prix de détail d'un panier de produits laitiers au Canada est de 20 % inférieur au prix américain.

1540

Les transformateurs ne sont pourtant pas en reste. Une étude réalisée par Samson Bélair Deloitte et Touche conclut que les entreprises de transformation laitière au Canada affichaient un taux de profit de 21.3 % comparativement à 14.1 % aux États-Unis.

1545

Autre fait digne de mention: la mise en marché collective et la gestion de l'offre permettent aux producteurs du secteur laitier de tirer l'ensemble de leurs revenus du marché sans aucune subvention gouvernementale.

1550

Ce qui est toutefois moins connu, c'est que ces outils, en misant sur l'efficacité et sur une saine gestion des ressources sont également fort intéressants d'un point de vue environnemental. On peut citer en exemple le système de transport du lait qui, au fil des années, a été rationalisé à un point tel que, aujourd'hui, il représente un des systèmes les plus performants et les moins coûteux au Canada.

1555

En limitant les déplacements des camions sur les circuits de ramassage, nos outils de mise en marché réduisent les rejets dans l'environnement occasionnés par la consommation de combustible fossile. De plus, en favorisant une offre nationale de produits pour rencontrer les besoins des consommateurs d'ici, nos outils de mise en marché permettent de réduire significativement les distances parcourues par les produits laitiers avant de se rendre dans l'assiette des consommateurs, ce qui, encore une fois, diminue les incidences négatives sur l'environnement liées au transport.

1560

1565

Certains prétendent que les fermes de plus petite dimension présentent un risque minime pour l'environnement. Or, une des retombées les plus positives de nos outils de mise en marché est le fait qu'ils favorisent justement le maintien de fermes à dimension humaine réparties sur l'ensemble du territoire.

1570

Bien que la ferme laitière moyenne au Québec ait connu une augmentation de 35 % au cours des 20 dernières années, elle représente tout de même la plus petite ferme moyenne au Canada, avec 47 vaches. En guise de comparaison, mentionnons que la ferme laitière en Californie compte en moyenne plus de 500 vaches.

1575

Bref, notre secteur d'activité se définit comme un secteur composé de fermes avec des troupeaux de faible taille, peu concentrées géographiquement et économiquement. De plus, les gains de productivité enregistrés au cours des dernières décennies permettent de produire aujourd'hui les mêmes quantités de lait avec un nombre beaucoup moins élevé de vaches.

1580

En plus de représenter un modèle d'organisation de la mise en marché performant à tous les niveaux, le secteur laitier québécois repose également sur un modèle de production misant sur une façon de faire respectueuse de l'environnement.

Hier, comme aujourd'hui, la production laitière se réalise grâce à une judicieuse combinaison de superficies en culture et d'élevage d'animaux laitiers. Le nombre d'unités animales combiné aux superficies cultivées par les producteurs laitiers se traduit par une densité

1585 animale d'environ 0,57 unité animale par hectare, comparativement à 0,84 pour l'ensemble de l'agriculture québécoise.

De plus, le secteur laitier produit seulement 28 kilogrammes de phosphore par hectare cultivé. Ainsi, grâce à cette faible densité animale, combinée à une production de phosphore en
1590 deçà des besoins des plantes cultivées sur nos fermes, le secteur laitier contribue à l'équilibre global de l'ensemble de l'agriculture, en accueillant sur nos terres des quantités importantes de fumier et lisier provenant d'autres secteurs de production.

La prédominance des cultures fourragères représente, elle aussi, un bénéfice important
1595 lié à notre modèle de production. Sur une superficie moyenne de 100 hectares en culture, 65 % sont consacrés aux plantes fourragères et 35 % aux céréales. La rotation qui découle de la présence de ces deux types de culture permet entre autres de briser les cycles des maladies, ce qui favorise une utilisation plus modérée de pesticides. De plus, la combinaison des deux permet d'épandre du fumier à différentes périodes de l'année.

1600 Enfin, certaines plantes utilisées dans la rotation, soit les légumineuses, ont l'avantage de fixer l'azote, ce qui peut diminuer le recours à l'utilisation d'engrais lors de la culture suivante.

Alors, les actions positives également dans la production laitière en matière
1605 d'environnement. Les productrices et les producteurs laitiers comptent parmi les citoyens les plus convaincus de la nécessité d'accorder une place prioritaire à l'environnement. Cette conviction est tout à fait normale, car il en va de la survie même de notre secteur en raison de la relation étroite qu'il entretient avec la nature.

1610 C'est pourquoi les productrices et les producteurs laitiers ont posé plusieurs actions, sur une base individuelle autant que collective, dans le but de renouveler sans cesse leur engagement envers l'adoption de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.

Parmi les réalisations les plus notables, il y a sans aucun doute la mise en oeuvre d'une
1615 vaste enquête auprès de plus de 92 % des fermes laitières visées dans le cadre du portrait agroenvironnemental. Cette initiative réalisée en 98-99 par le MAPAQ, le ministère de l'Environnement et l'UPA, avec le soutien des Fonds d'adaptation en agriculture et agroalimentaire Canada, a permis de mettre en lumière la réalité environnementale des fermes laitières tant au niveau de la production animale que de la production végétale, à l'aide d'indicateurs
1620 environnementaux.

Dans le cas de la production laitière, les indicateurs environnementaux ont permis d'établir
qu'aucun élément ne présentait de risque très élevé et seuls deux éléments significatifs
1625 présentaient un risque élevé. Fait à noter, si on refaisait un autre portrait aujourd'hui, ces deux éléments ne représenteraient plus un risque élevé.

Au chapitre des réalisations sur le plan individuel, on peut indiquer la participation importante des producteurs laitiers au sein des clubs agroenvironnementaux, ce qui les amène à poser des gestes concrets pour l'environnement. D'ailleurs, les fermes laitières représentent 56 %

1630 du membership total des clubs en 2002, alors qu'elles ne représentent que 31 % de l'ensemble des exploitations agricoles recensées au Québec.

1635 Les fermes laitières ont déboursé des sommes importantes au cours des dernières années dans le but de se conformer aux exigences réglementaires. La construction de structure étanche pour le fumier a entraîné à elle seule des investissements de la part des producteurs de l'ordre de 50 000 \$ par ferme, soit un investissement global se chiffrant à environ 300 M\$.

1640 À ce qui précède, on peut également inclure d'autres coûts assumés par les producteurs, tel que la réalisation de PAEF, l'achat de nouveaux équipements, ainsi que le temps de gestion nécessaire au respect des exigences réglementaires.

1645 Sans remettre en question le bien-fondé de toutes ces interventions, il faut tout de même souligner que les coûts environnementaux ne sont que partiellement captés par nos modèles de coûts de production, puisque toutes les fermes laitières canadiennes n'ont pas à se plier aux mêmes exigences, compte tenu de leur taille et de leur province d'origine.

1650 De plus, dans un contexte où seules 20 à 25 % des fermes laitières du Québec réussissent actuellement à couvrir leurs coûts de production, incluant la rémunération de leur travail, l'ajout des coûts associés aux exigences environnementales crée inévitablement un fardeau financier supplémentaire à supporter par les fermes.

1655 La pièce maîtresse de nos interventions collectives est sans contredit le plan d'action en agroenvironnement adopté par la FPLQ en 2001. Ce plan qui identifie différentes priorités en lien avec la qualité de l'eau, de l'air et du sol cible des objectifs et propose des moyens pour les atteindre. Parmi les moyens préconisés, la rédaction d'articles de vulgarisation à caractère agroenvironnemental dans la revue *Le producteur de lait québécois* occupe une place privilégiée.

1660 Par ailleurs, différents projets initiés par la Fédération ou en partenariat avec d'autres organismes sont actuellement en cours. La Fédération collabore notamment avec l'IRDA sur un projet de recherche ayant pour objectif de réduire les quantités de phosphore rejetées par les troupeaux laitiers en apportant des modifications à la ration alimentaire.

1665 Cohabitation des secteurs porcin et laitier. Les secteurs laitier et porcin entretiennent des liens depuis longtemps. Qu'on pense à l'utilisation du lisier de porc comme élément fertilisant, ainsi qu'aux débouchés que représente l'industrie porcine pour nos surplus de céréales, les exploitations laitières et porcines bénéficient mutuellement de ces liens. Le rôle significatif que joue le secteur porcin dans la vitalisation du milieu rural contribue à maintenir une desserte de service bénéficiant également aux productrices et producteurs de lait.

1670 Ceci dit, permettez-nous d'insister sur un point. Les productrices et les producteurs laitiers sont favorables à l'élaboration d'un ou de plusieurs modèles de développement durable dans tous les secteurs agricoles. Toutefois, ce ou ces modèles doivent tenir compte de trois principes qui sont, à notre avis, incontournables.

1675 Premièrement, le ou les modèles de production que vous proposerez doivent s'appuyer sur une approche basée sur les rejets réels en phosphore par entreprise. Cette approche doit être privilégiée, car elle évite de porter préjudice aux fermes qui possèdent toutes les ressources nécessaires à une saine gestion du point de vue environnemental.

1680 Deuxièmement, le ou les modèles de production porcine proposés par le BAPE doivent permettre d'assurer un développement harmonieux entre les différents secteurs de production. Des orientations claires doivent être fournies à ce niveau, afin de s'assurer que le développement des différents secteurs se fasse sans heurt, dans le respect des spécificités de chacun.

1685 À ce sujet, nous désirons souligner aux commissaires que le passé n'est pas toujours garant de l'avenir. La légère croissance de la production laitière observée au cours des 20 ou 30 dernières années pourrait se transformer en croissance plus importante à l'avenir. À court et moyen termes, il est très peu probable qu'une croissance de la production laitière au Québec soit attribuable aux marchés d'exportation.

1690 Ceci dit, le marché intérieur canadien présente un potentiel de développement beaucoup plus prometteur et réaliste. Pour s'en convaincre, on peut indiquer qu'une consommation canadienne de produits laitiers (beurre, fromage, lait) égale à celle des États-Unis où les prix au détail sont soit équivalents, sinon supérieurs à ce qui se pratique au Canada, entraînerait une
1695 croissance de plus de 10 % des volumes produits, transformés et commercialisés par le Québec.

Bref, notre secteur pourrait également être appelé à croître et des propositions du BAPE ne doivent pas faire en sorte qu'une telle croissance ne puisse se matérialiser.

1700 Troisièmement, il est essentiel, selon nous, que les recommandations formulées par les commissaires du BAPE se marient de manière cohérente avec les principaux objectifs poursuivis par les politiques agricoles. Les propositions qui émaneront du BAPE doivent s'appuyer sur des hypothèses réalistes, qui tiendront compte de la capacité, de la volonté du gouvernement de soutenir financièrement les producteurs dans l'adoption de pratiques toujours plus respectueuses
1705 de l'environnement.

C'est une condition *sine qua non* à respecter afin de ne pas mettre en péril la santé financière des fermes qui, autrement, auraient à supporter seules des exigences environnementales qui sont bénéfiques à l'ensemble de la société.

1710 Alors, je vais repasser la parole à Pierre.

M. PIERRE LAMPRON :

1715 Donc, voilà un bref aperçu du contenu de notre mémoire. Nous souhaitons que vous considérerez, comme nous, que notre modèle de commercialisation et de production sont fort intéressants du point de vue économique, social et environnemental. Nous tenons à souligner que nous considérons avoir un modèle et non pas le modèle répondant aux aspirations et aux besoins de tous les secteurs de production.

1720

Nous espérons que notre contribution, combinée aux discussions et aux réflexions qui ont déjà eu lieu ici, à l'avenir amènera l'éclairage nécessaire en vue de permettre au BAPE de réaliser pleinement son mandat qui consiste notamment à établir le cadre de développement durable de la production porcine, en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

1725

Je vous remercie, messieurs les commissaires. Merci de votre attention. Nous sommes maintenant prêts aux questions.

1730

LE PRÉSIDENT :

Merci, messieurs. Voulez-vous commencer, cher collègue?

1735

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

À la page 8 de votre mémoire, à la toute fin de la page, vous dites que:

«La perception des odeurs à l'épandage pour les lisiers dans le cas de ces élevages sous gestion liquide (moins de 20 % des fermes laitières...) représentait le deuxième risque potentiel...»

1740

Alors, vous évoquez ici un phénomène qui est observé sur le territoire, à savoir le passage d'un certain nombre de fermes laitières de la gestion solide à la gestion liquide des fumiers. On voit toute la polémique que suscite la gestion liquide des lisiers dans le secteur porcin. Pourriez-vous nous donner, si vous les possédez, quelques explications quant aux motivations qui poussent les producteurs de lait à s'orienter vers ce mode de gestion qui suscite autant de controverse, disons.

1745

M. PATRICE DUBÉ :

1750

Je pense que dans les chiffres qu'on présente dans le mémoire, c'est un constat, c'est un portrait, donc c'est un portrait à un moment X. Donc, on ne peut pas constater un passage d'une date donnée à cette date-là, vu que c'est un portrait à un moment fixe.

1755

Les motivations qui font en sorte que des producteurs puissent préférer s'en aller vers la gestion liquide, souvent c'est carrément des façons de faire. C'est une façon de travailler qu'ils préfèrent. Parce que si on regarde au niveau gestion liquide et gestion solide, d'un point de vue économique, les coûts reliés aux deux, si on calcule l'ensemble des coûts reliés à ces deux pratiques-là, à ces deux façons de faire là, c'est à peu près semblable.

1760

Donc, ce qui différencie un par rapport à l'autre, c'est que le producteur décide de travailler de la façon qu'il a à travailler avec le liquide par rapport au solide, il préfère cette voie-là, il préfère cette avenue-là. Et, c'est ça souvent qui fait en sorte que sa décision va vers une forme de gestion par rapport à une autre.

1765 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Peut-être une sous-question. Généralement, quand on en discute dans le secteur porcin, la plupart du temps, on nous dit qu'on va vers la gestion liquide, justement parce que c'est plus économique. Il n'y a pas la dépense pour la litière. En termes de temps de travail, on dit qu'on économise des heures de travail. Si vous nous dites que, d'après vous, il n'y a pas d'économie d'une modalité par rapport à l'autre et que c'est juste une question de préférence, compte tenu de la polémique que ça risque d'entraîner, il doit y avoir quelque chose de fort au niveau de la préférence, qui fait que les producteurs se disent: on va l'affronter la polémique parce que la préférence est tellement intense. Alors, pouvez-vous l'identifier cette préférence-là, disons?

1775

M. PIERRE LAMPRON :

Il y a une question aussi de réglementation. La réglementation demande zéro rejet à la structure d'entreposage. Si on va au fumier solide, c'est sûr qu'on a une partie liquide. En allant au liquide, tu as besoin d'un équipement liquide aussi. C'est ça la différence. Parce que là, les gens optent pour aller au liquide, tu as juste un équipement. Tu t'en vas tout sur liquide, puis une grande fosse que tu mélanges tout. Mais si tu fais l'option solide, tu as une petite préfosse, puis il faut que tu gères ton liquide aussi. Parce qu'il y a du liquide aussi dans le fumier bovin.

1785 **M. PATRICE DUBÉ :**

Peut-être un élément complémentaire. Dans le fond, c'est que sur les fermes laitières, il faut regarder aussi tous les coûts associés à l'épandage des lisiers ou des fumiers comme tels, ce qui n'est pas toujours le cas non plus sur les entreprises d'autres secteurs.

1790

Donc, à ce moment-là, si, nous, les études qui ont été faites par des gens, des experts dans ce domaine-là, faisaient en sorte que les différences d'un point de vue économique étaient tellement faibles que ce n'est pas l'incitatif -- ça ne veut pas dire que c'est vrai dans les autres secteurs. Parce que nous autres, ça fait partie d'un modèle de production d'ensemble qui fait en sorte que ces lisiers-là, ces fumiers-là sont épandus directement sur les fermes, donc, il y a des coûts de machinerie associés à ça.

Comme Pierre vient de le mentionner, s'il y a du solide et du liquide, il y a deux types de machinerie. S'il y a du liquide, il y a peut-être des volumes plus importants à épandre, etc. Donc, tout ça ensemble fait en sorte qu'au niveau économique, lorsqu'on calcule tous les coûts, que les différences sont tellement peu significatives, que souvent la décision d'aller vers un ou vers l'autre vient d'un choix de travail, d'un choix de façon de travailler. Et c'est ça qui devient déterminant dans la décision d'un producteur laitier et pas nécessairement dans un autre domaine, dans une autre production.

1805

LE PRÉSIDENT :

1810 Mais à ce moment-là, des facteurs comme celui de la cohabitation sociale et de la résistance des citoyens autour vient jouer. Parce que, constamment, les gens viennent nous dire: «De grâce, arrêtez le lisier et allez-vous en sur le fumier.» Et, vous autres, vous êtes au fumier et il y a une partie de vos gens qui s'en vont sur le lisier. Est-ce qu'ils ont conscience de la querelle sociale qu'il risque d'avoir à moyen terme si cette chose-là s'accroît?

1815 **M. PATRICE DUBÉ :**

C'est sûr que les producteurs laitiers sont très, très sensibles aux questions environnementales. On l'a vu dans le mémoire. Je pense que vous en avez pris connaissance. Là-dessus, ce phénomène de cohabitation là, c'est certain que c'est un élément que les producteurs doivent tenir compte dans leur environnement immédiat. C'est très, très clair que c'est un élément important.

1820 Sauf que solide, liquide, ce que j'en comprends, c'est que l'enjeu, c'est vraiment au niveau de la gestion, de comment on gère ces fumiers-là, ces lisiers-là et, là-dessus, je pense que le défi se présente autant d'un côté que de l'autre. Parce que des défis se présentent des deux côtés. Alors, à ce moment-là, l'enjeu, c'est au niveau de la gestion, qu'est-ce qu'on fait, comment on travaille avec ces lisiers et fumiers-là, une fois dans la structure d'entreposage et au niveau de l'épandage. Donc, je pense que l'enjeu est là.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

1830 Juste un détail. Quand vous dites 20 % des fermes en 88, c'est 20 % des fermes. Est-ce qu'il y a un rapport à la grosseur de la ferme? Est-ce que c'est 20 % de la production? Ou 20 % des fermes? Et sont-ce les fermes les plus grosses?

1835 **M. PATRICE DUBÉ :**

Dans le portrait, on travaillait beaucoup avec le pourcentage du cheptel. Alors, on disait autour de 20 % des rejets du cheptel qui était sous forme liquide. Grosso modo, on peut extrapoler. On a dit: 20 % du cheptel, c'est probablement moins que 20 % des entreprises.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

1845 Donc, ça serait plutôt 20 % du cheptel.

M. PATRICE DUBÉ :

1850 C'est plutôt 20 % du cheptel. Puis si on regarde de manière générale, je vous dirais, même si on n'a pas documenté cet élément-là, de manière générale, je pense que les entreprises de taille plus importante habituellement vont opter pour la gestion liquide. Pour justement, comme

je disais tout à l'heure, pour une façon de travailler qui, à ce niveau-là, leur plaît, qui leur facilite la tâche.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1855

À la page 13, vous discutez du thème des modèles de production que pourrait proposer le BAPE et vous signalez que présentement, il n'y a pas nécessairement beaucoup de croissance dans votre secteur mais que, éventuellement, ça ne signifie pas qu'il n'y en aura pas dans le futur. Et, là, vous dites: il ne faudrait pas que vos suggestions viennent nuire au secteur de la production laitière par les modèles que vous allez préconiser.

1860

Mais vous n'êtes pas très explicites sur quelles sont précisément les craintes que vous avez. Au fond, qu'est-ce qu'on pourrait proposer, qui pourrait avoir un impact dommageable et important pour le secteur laitier. Parce que si vous voulez nous prévenir contre ça, il faudrait que vous nous identifiiez un peu mieux c'est quoi vos appréhensions, en d'autres termes.

1865

M. PATRICE DUBÉ :

Bien, moi, je pense, par rapport à ça, essentiellement c'est qu'on vient vous dire: la production laitière, ça existe. Il y a des entreprises laitières au Québec. Il faut tenir compte dans les recommandations des impacts que vos recommandations peuvent avoir sur notre secteur.

1870

Un exemple d'impact, si on regarde dans le passé, il y a eu l'imposition, par exemple, de moratoire dans la réglementation entre juin 2001 et juin 2002 dans les zones d'activités limitées, qui faisait en sorte que les entreprises qui avaient les terres suffisantes pour gérer leurs fumiers ne pouvaient plus croître. Alors, elles ne pouvaient plus augmenter leur production, ne pouvaient plus augmenter leur cheptel.

1875

Donc, on se dit en quelque part c'était injuste, c'était préjudiciable à ces entreprises-là. Et, il ne faut pas dans les recommandations -- c'est pour ça qu'on favorise dans nos principes les rejets réels en phosphore par entreprise ferme par ferme, parce que justement c'est la façon d'éviter ce genre de préjudice-là.

1880

Il y a aussi des propositions qui ont été faites, qui sont liées à la réglementation environnementale, qui font en sorte que ça pourrait amener une pression supplémentaire sur le prix des terres. Ce n'est pas la seule raison, ce n'est pas le seul facteur. Il y a plusieurs facteurs qui influent sur le prix des terres. Sauf que si ça contribue à amener un élément de pression supplémentaire sur le prix des terres, bien, les autres productions également vont devoir vivre dans cet environnement-là et il faut s'assurer que les autres productions soient capables de récupérer dans leurs coûts de production, ces coûts supplémentaires là que ça pourrait engendrer.

1885

1890

M. PIERRE LAMPRON :

1895 Ou n'importe quelle orientation que vous donnerez en vous disant que les producteurs
laitiers ont des terres en masse, on pourrait s'occuper de ces terres-là avec d'autres fumiers,
bien, il faut que vous ayez à l'idée qu'elle peut se développer un jour, la production laitière aussi.
On ne voudrait pas être pris dans un carcan où ça serait impossible à cause de vos orientations.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon de mettre un peu de pression sur la Commission. On en manquait de ce temps-
là, c'est correct. Juste une chose. Vous avez une remarque qui est intéressante, en haut de la
page 12, premier paragraphe, vous dites:

1905

*«Dans le même ordre d'idées, on peut observer aujourd'hui un certain nombre
d'entreprises laitières qui choisissent de diversifier leurs revenus en optant pour la production
porcine. Dans certains cas, cette stratégie s'avère intéressante afin de faciliter l'accès à la
propriété pour la relève familiale.»*

1910

Si je comprends bien, au fond, vous êtes une des productions contingentées au Québec.
Il y a un quota qu'on ne peut pas dépasser. Vous avez amélioré les rendements, de sorte que ça
prend moins de vaches pour faire la même quantité de lait et que, là, il y a une espèce de marge
de disponibilité. Et un bon nombre de vos producteurs sont en train de doubler, d'initier une
nouvelle production porcine sur un terrain qui, autrefois, était principalement laitier et vous dites
que c'est une bonne stratégie pour la relève.

1915

Mais finalement, est-ce que votre propre efficacité dans le lait ne finit pas par ouvrir la
filière non contingentée du porc? Et, est-ce qu'on peut accuser le secteur laitier d'être
responsable de la flambée du porc? Dans l'hypothèse de ceux qui n'aiment pas cette flambée-là,
parce que ceux qui aiment ça, ils sont bien d'accord. Mais il y a un phénomène là qui est
surprenant ou qui est intéressant.

1920

M. PATRICE DUBÉ :

1925

Moi, je pense, par rapport à cette question-là, bon, c'est certain que c'est quelque chose
d'observable, ce qu'on mentionne. Maintenant, il faut être conscient que c'est le choix libre des
entreprises. Ces gens-là ont une ferme laitière, on en parlait tout à l'heure, il y a toutes sortes de
difficultés pour rencontrer leurs coûts de production, tout ça. Des fois, ils ont des difficultés aussi
pour prendre la croissance nécessaire pour intégrer la relève.

1930

L'avenue de la production porcine, bien, c'est une avenue qui peut s'avérer intéressante
pour certaines de ces fermes-là, certaines entreprises, pour diversifier leurs revenus ou encore
intégrer la relève.

1935

Il faut être conscient aussi que quand ce choix-là se fait par ces entreprises-là, c'est un
choix qui est fait souvent en respectant, si on veut, la capacité de gérer les fumiers ou les lisiers
supplémentaires sur les terres. Parce qu'il y a cette possibilité-là, on le mentionnait, la charge

1940

fertilisante de nos fumiers par rapport aux unités ou aux hectares qu'on a laissé amplement de place.

1945

Donc, ça peut en quelque part, pour d'autres raisons que environnementales, pour des raisons de diversification des revenus, pour des raisons d'intégration de la relève, mais l'aspect environnemental, la place, la marge de manoeuvre dont disposent les entreprises, ça leur permet de faire ce choix-là. Mais ça pourrait aussi leur permettre de se diversifier dans d'autre chose aussi. C'est un choix de l'entreprise. Il y en a qui s'en vont dans le porc, il y en a qui peuvent choisir de s'ouvrir un garage, un dépanneur. C'est des choix qu'eux prennent pour intégrer la relève familiale ou diversifier leurs revenus.

1950

LE PRÉSIDENT :

On pourrait continuer longtemps la conversation et ça serait fascinant dans un sens. Par ailleurs, on va essayer de s'en tenir au porc et on n'ira pas trop investiguer dans le lait. Alors, merci, messieurs. Merci, madame. Et bonne chance à vous.

1955

M. PIERRE LAMPRON :

Merci.

1960

LE PRÉSIDENT :

Donc, nous arrêtons nos travaux pour cet après-midi. Nous reprendrons à 19 h 30. Merci beaucoup.

1965

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

1970

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

1975